

DECLARATION DE CONFORMITE A LA REGLEMENTATION RELATIVE AUX MATERIAUX & OBJETS AU CONTACT DES DENREES ALIMENTAIRES

Document de l'ANIA adapté aux produits Gilac

Je soussigné Monsieur : **Auxence COURTIAL**

Société GILAC

751, rue de la Mode 01580 IZERNORE - France

Agissant en qualité de : Directeur de site

Déclare que nos produits dont les références sont dans le tableau ci-dessous

Référence	Désignation	Référence	Désignation	Référence	Désignation
G155221	BAC PLAT 3 L HACCP BLANC	G190112	BAC PLAT 3 L HACCP BLANC + CV+ GRIL	G154121	BAC PLAT 2 L BLANC
G155621	BAC PLAT 5 L HACCP BLANC	G190212	BAC PLAT 5 L HACCP BLANC + CV+ GRIL	G154221	BAC PLAT 3 L BLANC
G155721	BAC PLAT 8 L HACCP BLANC	G190312	BAC PLAT 8 L HACCP BLANC + CV+ GRIL	G154321	BAC PLAT 5 L BLANC
G160121	BAC PLAT 3 LITRES+CV FERMETURE	G160112	LOT 2 BAC 3L+CV+GRIL HACCP BLC	G154421	BAC PLAT 8 L BLANC
G160221	BAC PLAT 5 LITRES+CV FERMETURE	G160212	LOT 2 BAC 5L+CV+GRIL HACCP BLC	G154521	BAC PLAT 10 L BLANC
G160321	BAC PLAT 8 LITRES+CV FERMETURE	G160312	LOT 2 BAC 8L+CV+GRIL HACCP BLC		
				G144921	BAC INGREDIENTS BLANC 80L+4 ROUES
G100121	GRILLE POUR BAC PLAT 5 L	G100421	GRILLE POUR BAC 600X400	G144931	BAC INGREDIENTS BLC 80L+CV TR+ 4R
G100221	GRILLE POUR BAC PLAT 8 L	G102521	GRILLE POUR BAC PLAT 3 L	G144941	BAC INGREDIENTS BLANC 80L+4 PATINS
G100321	GRILLE POUR BAC PLAT 10 L	G102621	GRILLE POUR BAC PLAT 2 L		
				G155421-m	BAC RECTANG. 20L BLANC
				G033433	BAC RECT 20L AIT INGREDIENTS
G154720	BAC A DIVISEUSE 400 X 300 7 L BLANC	G155421	BAC A DIVISEUSE RECT. 20 L BLANC		
G154721	BAC A DIVISION 400x300 BLC IML 7L	G608021	BAC A DIVISEUSE ROND 19 L BLANC		
G155321	BAC A DIVISEUSE RECT. 10 L BLANC	G154820	COUVERCLE DEMI BAC A DIVISEUSE 400	G615712	SEAU CARRE 12L BLANC + COUV ETANCHE
G155321-s	BAC A DIVISEUSE RECT. 10 L BLANC			G615821	SEAU CARRE 15L BLANC SANS COUV ETAN
				G615451	CV SEAU ROND 12 L BLANC+BEC VERSEUR
G179421	BAC A PATONS 600X400X90 15 L BLANC	G179212	COUVERCLE DEMI-BàP BLANC 400x300		
G179431	BAC A PATONS 600X400X55 9 L BLANC	G179213	COUVERCLE B à PATONS BLANC GN1/1	G612021	CONTENEUR ALIMENT. HACCP 75 L BLANC
G179921	BAC A PATONS GN 1/1 BLC 530x325x90	G179214	COUVERCLE B à PATONS BLANC GN1/1	G613221	CONTENEUR ALIMENT. HACCP 50 L BLANC
G179922	BAC A PATONS GN 1/1 BLC 530x325x90	G179221	COUV. BAC A PATONS 600X400 BLANC	G613321	COUVERCLE POIGNEE CONT. 50 L BLANC
G179441	BAC A PATONS 600X400X76 14 L BLANC	G179221-m	COUV BAC A PATON BLANC	G612121	COUVERCLE POIGNEE CONT. 75 L BLANC
G179451	DEMI-BAC A PATONS 9L BLANC			G612021-m	CONTAINER 75L BLANC
G179439	DEMI-BAC A PATONS 12L BLANC	G152821	BAC A BEC BLANC	G612121-m	COUV.CONTAINER 75L BLANC
G179321-e	CAISSE AJOUREE 15L BLC	G179421-e	CAISSE PLEINE 15L BLC	G179321	CAISSE AJOUREE 600X400 15 L BLANC
G155363	BAC RECT 10L IML SASA	G033443	BAQUET RD19L BLC ABRY NICOLAS	G608081	BAQUET RD19L IML SEKA
G155411	BADIV 20 L RENF SECRET D'ARTISAN	G608022	CUVETTE RONDE 19 L BLANC IML DISGRO	G154351	BAC PLAT 5L BLANC + IML IREKS
G179453	BAC A PATONS 15 L BLANC IML SASA	G608061	BAQUET RD19L BLC IML MILMAT	G615461	SEAU 12L BEC BLC+IML ANTOINE
G032107	CAISSE PLEINE 70MM BLC SMAG	G608063	CUVETTE RONDE 19 L BLANC IML SASA	G155422	BAC RECT 20L BLC IML 1000 MAT
G033424	BAC RECT 20L BLC ABRY NICOLAS	G608071	BAQUET RD19L IML DISTRIBINO	G155424	BAC RECTANG. 20L BRIMEUX
G155428	BAC RECT 20L BLC IML DISGROUP	G155444	BAC RECTANG. 20L TECHNODIF	G155447	BAC RECT 20L BLC IML HENGEL
G155432	BAC RECT 20L BLC IML DISTRIBINOX	G155446	BAC RECT 20L BLC IML SBP	G179429	CAISSE PLEINE 15L BLC GARCIA
G155442	BAC RECT 20L BLC IML MANZON 60 ans				

Ils sont conformes aux exigences de la réglementation en vigueur concernant les matériaux et objets au contact des denrées alimentaires, à savoir :

- le règlement européen 1935/2004 du 27/10/2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- le règlement européen 2023/2006 du 22/12/2006 modifié, relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires ;
- la réglementation française en vigueur, à savoir le décret sanction 2007-766 du 10 mai 2007, modifié par le Décret n° 2008-1469 du 30 décembre 2008 ;
- le règlement européen n°10/2011 du 14/01/2011 avec les mises à jour, concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.
- Ils ne contiennent pas de substance extrêmement préoccupante (SVHC ou « Substance of Very High Concern ») inscrite sur la liste des substances candidates à l'autorisation, avec une concentration aux limites définies,
- Ni de Bisphénol A conformément à la réglementation française interdisant sa présence dans les conditionnements à vocation alimentaire (Loi 2012-1442 du 27/12/2012).

Dans les conditions normales et prévisibles d'emploi,

Nos produits référencés ci-dessus sont aptes au contact de tous les types d'aliments.

En toute hypothèse :

- La conformité s'entend sous réserve du respect des conditions de stockage, de manutention et d'utilisation de nos produits, telles que prévues par les usages ou les codes professionnels.
- la personne destinataire de la présente déclaration doit s'assurer de la compatibilité contenant/contenu dont il assume la responsabilité.

Cette déclaration de conformité a été établie sur la base des :

- Déclarations des fournisseurs de matières premières composant les produits objet de la déclaration,

Migrations globales

Immersion ou remplissage avec le ou les simulant(s) choisis pendant un temps et une température définis en accord avec

le Règlement 10/2011 et la norme NF EN 1186-1 et en fonction de l'utilisation d'emploi prévisible du matériau.

N°	Conditions générales d'essais		Contact répété	Conclusion
	Simulant	Conditions		
1a	B	MG2	Oui	Conforme
1b	A	MG2	Oui	Conforme
1c	D2	MG2	Oui	Conforme

- A \$: Éthanol 10 %
- B \$: Acide Acétique 3%
- C \$: Éthanol 20 %
- D1 \$: Éthanol 50 %
- D2 : Huile végétale
- E : MPPO-Tenax

- MG1 : 10j à 20°C
- MG2 : 10j à 40°C
- MG3 : 2h à 70°C
- MG4 : 1h à 100°C
- MG5 : soit 2 h à 100 °C ou à la température de reflux, soit 1 h à 121 °C
- MG6 : 4 h à 100 °C ou à la température de reflux
- MG7 : 2h à 175°

Migrations spécifiques

Immersion ou remplissage avec le ou les simulant(s) choisis pendant un temps et une température définis en accord avec le Règlement 10/2011 et en fonction de l'utilisation d'emploi prévisible du matériau. Dans le cas de multi-usage, le simulant le plus contraignant peut être choisi pour s'assurer de la complète inertie de l'article vis à vis des composés recherchés.

Le dosage des composés est ensuite effectué dans l'extrait récupéré par GC/MS, HPLC/UV, HPLC/fluorescence ou ICP/OES en fonction des composés recherchés.

N°	Volume de simulant (ml)	Résultats (mg/dm ²)			Limites (mg/dm ²)	Conclusion
		1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	1.8	<1	<1	10	Conforme
		2.7	<1	<1		
		2.2	<1	<1		
		Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :		
		2.2	<1	<1		
1b	100	1.1	<1	<1	10	Conforme
		1.5	<1	<1		
		1.4	<1	<1		
		Moyenne :	Moyenne :	Moyenne :		
		1.3	<1	<1		
1c	100	<1	(*)	(*)	10	Conforme
		<1				
		<1				
		<1				
		Moyenne :				
		<1				

(*) Les limites de migration n'étant pas dépassées au premier essai, il n'est pas nécessaire de procéder à un nouvel essai.

• Migration spécifique des phtalates / Specific migration of phtalates

N°	Volume de simulant (ml)	Molécule	Résultats (mg/kg)			Limites (mg/kg)	Conclusion
			1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	DBP	<0,1	<0,1	<0,1	0.3	Conforme
		BBP	<3,0	<3,0	<3,0	30	
		DEHP	<0,1	<0,1	<0,1	1.5	
		DINP+DIDP	<4,0	<4,0	<4,0	9	
		DAP	ND	ND	ND	ND	
			(<0.01)	(<0.01)	(<0.01)	(<0.01)	

DBP Di-butyl phtalate CAS n° 84-74-2 BBP Butylbenzyl phtalate CAS n° 85-68-7

DEHP Di-(2-éthylhexyl) phtalate , CAS n°117-81-7

DINP Di-iso-nonyl phtalate CAS n° 28553-12-0 et 68515-48-0 DIDP Di-iso-décyl phtalate CAS n° 26761-40-0 et 68515-49-1 DAP Diallyle phtalate CAS n° 131-17-9

Migration spécifique des amines aromatiques primaires

N°	Volume de simulant (ml)	Résultats (mg/kg)			Limites (mg/kg)	Conclusion
		1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	Conforme

Migration spécifique des métaux

N°	Volume de simulant (ml)	Éléments	Résultats (mg/kg)			Limites (mg/kg)	Conclusion
			1er contact	2ème contact	3ème contact		
1a	100	Aluminium (Al)	<0,1	<0,1	<0,1	1	Conforme
		Arsenic (As)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Baryum (Ba)	<0,5	<0,5	<0,5	1	
		Cadmium (Cd)	<0,002	<0,002	<0,002	0,002	
		Cobalt (Co)	<0,02	<0,02	<0,02	0,05	
		Chrome (Cr)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Cuivre (Cu)	<2	<2	<2	5	
		Europium (Eu)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Fer (Fe)	<10	<10	<10	48	
		Gadolinium (Gd)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Mercure (Hg)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Lanthanium (La)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Lithium (Li)	<0,2	<0,2	<0,2	0,6	
		Manganèse (Mn)	<0,2	<0,2	<0,2	0,6	
		Nickel (Ni)	<0,02	<0,02	<0,02	0,02	
		Plomb (Pb)	<0,01	<0,01	<0,01	0,01	
		Antimoine (Sb)	<0,04	<0,04	<0,04	0,04	
		Terbium (Tb)	<0,05	<0,05	<0,05	0,05	
		Zinc (Zn)	<1	<1	<1	5	

Détection de Nias par analyse TD-GC-MS

Méthodes d'essai utilisées:

- 1) Identification des faibles substances moléculaires par la méthode TD-GC-MS selon la procédure d'essai A-07-71 de ITC.
- 2) Identification et analyse semi-quantitative des faibles substances moléculaires dans 95% d'éthanol par la méthode GC-MS – hors accréditation

Conditions d'essais:

- 1) L'échantillon a été thermiquement désorbé à 280°C pendant 4 minutes et les substances dégagées ont été déterminées par méthode GC-MS.
- 2) Identification et analyse semi-quantitative des substances dans 95% d'éthanol après migration par méthode GC-MS.

Résultat d'essai

Les résultats d'essai sont donnés dans les tableaux suivants :

Identification des faibles substances moléculaires dans la masse (méthode 1)

Identified compound –	CAS No.	FCM No.	Résultats
2,4Di-tert-butylphenol	96-76-4	-	Additif non listé dans l'annexe 1
Hexadecanoic acid	57-10-3	105	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Octadecanoic acid	57-11-4	106	Additif listé dans l'annexe 1 sans
Tris (2,4-di-tert-butylphenyl)phosphite	31570-04-4	671	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Irgafos 168-oxidised form	95906-11-9	-	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Erucamide	112-84-5	271	Additif listé dans l'annexe 1 sans LMS
Adipic acid, bis(2-ethylhexyl)ester	103-23-1	207	Additif listé en annexe 1 avec LMS de 18 mg/kg
Oligomère de polyolefine	9002-07-0	549	Oligomère de polyolefine listé en annexe 1 sans LMS

LMS : Limite de Migration Spécifique

Identification et analyse semi-quantitative des substances (méthode 2)

Identified compound – chemical name	CAS No.	FCM No.	Résultats (mg/kg)	Limites (mg/kg)	Conclusion
2,4Di-tert-butylphenol	96-76-4	-	0.144	45	Conforme
Fatty acid ethylester	-	878-879	0.114	60	Conforme
Squalene	111-02-4	-	0.462	60	Conforme
Irgafos 168	31570-04-4	671	0.167	60	Conforme
Irgafos 168-oxidised form	95906-11-9	-	0.613	60	Conforme

Ces essais couvrent tout entreposage de longue durée à température ambiante ou à une température inférieure, y compris le chauffage à 70 °C au maximum pendant 2 heures au maximum ou le chauffage à 100 °C au maximum pendant 15 minutes au maximum.

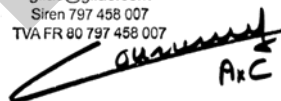
Il est rappelé que, conformément à la Charte d'engagement des industries alimentaires et des industries, des filières de l'emballage, les entreprises membres des organisations professionnelles signataires de la Charte s'engagent à communiquer aux partenaires concernés, en cas de nécessité, l'ensemble des éléments ayant servi de base à l'établissement et à la délivrance de la déclaration de conformité, hors le cas où des éléments seraient couverts par le secret d'une enquête diligentée par la DGCCRF ou par les autorités de contrôle.

Cette déclaration est valable jusqu'au 01/06/2027. Elle devra être renouvelée dans tous les cas où la conformité à ce qui précède n'est plus assurée et en cas de changement de la réglementation.

Fait à Izernore, le 24 mai 2024

Cachet de la société :

GILAC - Etablissement principal
751, rue de la Mode
01580 IZERNORE
Tél. 04 74 73 22 00
gilac@gilac.com
Siren 797 458 007
TVA FR 80 797 458 007


AxC